

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
pour publication immédiate

**AUGMENTATION DE CAPITAL REUSSIE DE
L'AKARA SWISS DIVERSITY
PROPERTY FUND PK**

Zoug, le 19 juin 2020 – Akara Funds AG a réalisé la sixième augmentation de capital de l'Akara Diversity PK (Akara Swiss Diversity Property Fund PK). Le fonds recevra environ 135 millions de francs. L'Akara Diversity PK conserve une politique de diversification et enregistre 24 investisseurs supplémentaires.

RÉSULTAT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Grâce à la sixième augmentation de capital du fonds immobilier lancé en octobre 2016, le fonds recevra environ 135 millions de francs. Le prix d'émission se situait à 1 101 francs (nets) par part. 1 027 155 actions sont désormais en circulation, réparties sur un total de 123 investisseurs. Les trois plus grands investisseurs détiennent environ 40%, les cinq plus grands autour de 51% et les dix plus grands près de 65%.

Karl Theiler, CEO d'Akara Funds AG, se réjouit du résultat de la souscription : « La possibilité d'investir dans notre fonds a suscité un grand intérêt malgré la volatilité du marché. Nous avons le plaisir d'accueillir 24 nouveaux investisseurs. La confiance généralisée dans la direction de notre fonds confirme notre stratégie de placement. »

Les nouvelles actions seront libérées le 26 juin 2020. Le produit de l'augmentation, d'un montant d'environ 135 millions de francs, sera d'une part investi dans des valeurs immobilières et des projets immobiliers dans toute la Suisse dans le cadre de la politique de placement du fonds et, d'autre part, consacré à la réduction des capitaux externes à court terme.

AKARA DIVERSITY PK

L'Akara Diversity PK est proposé aux institutions de prévoyance domiciliées en Suisse et exonérées d'impôts ainsi qu'aux caisses d'assurances sociales et de compensation. Sont également autorisés en tant qu'investisseurs les fonds de placement, dans la mesure où leur cercle d'investisseurs se compose exclusivement des institutions exonérées d'impôts et domiciliées en Suisse mentionnées. L'évaluation des actions repose sur la VNI, ce qui signifie que ni les agios ni les disagios ne peuvent se former et que la volatilité est réduite. Les investissements sont réalisés dans des biens existants ainsi que dans des projets de développement et de construction, à vocation résidentielle et commerciale dans toute la Suisse. Nous nous efforçons d'offrir une distribution constante et attrayante de dividendes, un potentiel d'augmentation de valeur à long terme et une large diversification. Les biens immobiliers sont surtout détenus directement.

CONTACT

Patricia Neupert
Responsable des ventes et du marketing
Alpenstrasse 15
6300 Zoug
neupert@akara.ch
Tel. +41 41 500 75 91

Karl Theiler
PDG et partenaire
Alpenstrasse 15
6300 Zoug
theiler@akara.ch
Tel. +41 41 500 75 73

AKARA FUNDS AG

Akara est la toute dernière société de fonds de placements immobiliers solides et tournés vers la croissance, spécialisée dans la gestion de patrimoine et les prestations immobilières pour les investisseurs institutionnels et privés. Elle :

- optimise les rendements pour un risque défini,
- crée de la valeur via des biens immobiliers,
- génère des rendements constants et durables,
- applique des principes éprouvés en toute conscience des coûts et de manière innovante,
- est transparente, indépendante, intègre, efficace et avant-gardiste.

Grâce à des structures réglementées mais allégées, des experts reconnus mettent leur savoir-faire à la disposition des clients : Lancé en octobre 2016, le fonds Akara Diversity PK est ouvert aux institutions de prévoyance, exonéré d'impôts, basé sur la VNI et comprend une FTF d'environ 1 272 millions de CHF au 31 décembre 2019, avec un rendement des investissements à 5,03%.

Créée en 2016 par des spécialistes de l'immobilier dotés d'une vaste expérience des fonds, Akara, domiciliée à Zoug, est présente dans toute la Suisse. www.akara.ch

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce communiqué n'est pas un prospectus au sens du Code des obligations suisse ou de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux. Les décisions de placement ne doivent être prises que sur la base du prospectus d'émission prévu d'être publié. Par ailleurs, ce communiqué n'est pas destiné à être distribué hors de Suisse et ne constitue pas une offre dans une juridiction où une telle offre n'est pas autorisée.